

Diocèse de Quimper et de Léon.

Doyenné de *Plagastel et Germain*

Paroisse de

Ploran

pas de formule pour chap. publique

Communiqué de l'Évêché.

— 5 —

(Oratoires privés.)

Monseigneur l'Évêque prie instamment MM. les Curés et Recteurs de lui fournir, dans le plus bref délai possible, les renseignements suivants :

1^o Quelle est la date d'érection des oratoires privés existant dans la paroisse ?

2^o De qui sont-ils la propriété ?

3^o Y célèbre-t-on la sainte messe ? — Combien de fois par an, par mois ou par semaine ?

4^o Sont-ils en règle au point de vue des Indults pontificaux ? — Ceux-ci portent-ils le nom du propriétaire actuel ? — Ont-ils été visés à l'Évêché ?

Prière d'inscrire les réponses au verso.

N. B. — Cette feuille devra être renvoyée à l'Évêché, lors même qu'il n'y aurait pas d'oratoire privé dans la paroisse.

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES

de la paroisse de Plovan

QUESTIONNAIRE

1° Date d'érection.

2° Nom du propriétaire. . .

3° Messes célébrées chaque
année.

— ou chaque mois . .

— ou chaque semaine.

4° Indult pontifical

— sa date.

— Est-il au nom du pro-
priétaire actuel ? . .

— A-t-il reçu le visa de
l'Évêché ?

Il n'y a pas
d'oratoires privés
dans la paroisse
de Plovan.
il y a une chapelle
en ruines
La Chapelle
de Languidau